



GOUVERNEMENT

DECRET N°2026- 1692

**Portant présentation au Parlement du projet de loi n° 042/2026 du 07 juillet 2026
relative à la lutte contre la cybercriminalité**

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la décision n°10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 accordant à l'autorité militaire compétente, représentée par le Colonel RANDRIANIRINA Michaël, l'exercice des fonctions de Chef de l'Etat ;

Vu le décret n°2026-776 du 15 mars 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-777 du 25 mars 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier. - Le projet de loi n° 042/2026 du 07 juillet 2026 sur la lutte contre la cybercriminalité, délibéré en Conseil des Ministres le 07 juillet 2026, annexé au présent décret et comportant quatre-vingt-seize (96) articles sera présenté au Parlement.

Article 2.- Le Ministre du Développement Numérique, des Postes et des Télécommunications sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Fait à Antananarivo, le 07 juillet 2026

Par Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Mamitiana RAJAONARISON

Le Ministre du Développement Numérique, des
Postes et des Télécommunications ai

Ndaohialy Manda-vy RAVONIMANANTSOA